

**Madame Marisol TOURAINE**  
Ministère des Affaires sociales et de la  
Santé  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

Paris, le 25 mars 2017

***Objet : Dépôt d'un préavis de grève***

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Inter Syndicat National des Internes (ISNI) dépose par la présente un préavis national de grève pour les internes anesthésistes-réanimateurs et les internes hépato-gastroentérologues à compter du 31 mars 2017 à 8h00 et pour une durée de 24 heures.

Dans le cadre du présent préavis, les internes peuvent se déclarer grévistes pour l'ensemble de leurs activités de service de jour et/ou de permanence des soins.

Ce préavis de grève est justifié par le manque de dialogue et de garanties sur l'évolution de la formation de ces différentes spécialités dont la refonte est actuellement en cours, dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales.

Il sera levé dès lors que nous considérerons avoir obtenu des garanties suffisantes sur ces éléments.

A ce titre, je vous rappelle les dispositions de l'article L. 2512-2 du code de travail réglementant la grève dans les services publics aux termes duquel les parties intéressées sont tenues de négocier. Nous vous précisons que nous sommes disposés à nous entretenir de ces sujets de préoccupation avec vous.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Olivier LE PENNETIER  
Président de l'ISNI

